

Climat des affaires Le Doing Business a le mérite, outre le fait de nous permettre de nous situer par rapport aux autres pays, de nous rappeler que le processus de réformes est un chemin long qui nécessite une forte volonté politique. Dans tous les cas, on n'a pas le choix car les autres ne nous attendent pas et chaque fois qu'un pays avance dans un classement, un autre recule. PAR **DRISS AL ANDALOUSSI**

Doing business : entre la performance et les chantiers qui trainent

Le climat des affaires est très apprécié par l'investisseur. Tous les pays chantent leurs performances en matière d'organisation institutionnelle et des services qu'ils offrent pour être classés parmi les meilleurs. Le rapport annuel de la Banque Mondiale sur l'évolution des dix indicateurs fixant le classement des pays en matière du « Doing Business » est toujours attendu avec un grand intérêt. Nos différents gouvernements ont toujours accordé un grand intérêt au classement de notre pays dans le domaine du climat des affaires. Le rapport portant sur l'année 2018 et dont l'intitulé montre l'intérêt accordé à l'investissement créateur d'emplois a été relativement bénéfique pour notre pays. Il est presque une réponse directe et pleinement diplomatique à la sortie débile du chef de la diplomatie algérienne. Alors que son pays pourtant doté de ressources et de richesses naturelles et croulant sous le poids de la mauvaise gestion occupe la 166^{ème} place à côté de l'Irak, le Maroc occupe la 69^e place sans sentiment apparent et démesuré de fierté. Le Maroc ne veut plus continuer à gérer son économie avec les mêmes moyens. Un nouveau modèle de développement économique est amplement recherché pour briser les obstacles bloquant la voie vers l'émergence.

Faire mieux est possible

Nous sommes 69^{ème} sur 190 pays et personne ne veut fêter une telle position. Nos dysfonction-



Le Chef du gouvernement, Saâd-Eddine El Othmani, a annoncé que l'objectif de son équipe était de classer le Maroc parmi les 50 premiers pays du Doing Business et ce, en accélérant la mise en place des réformes déjà engagées.

nements doivent disparaître progressivement pour que les investissements puissent produire une meilleure rentabilité en termes d'emplois, de valeurs ajoutées et bien sûr en apports financiers. Les dix indicateurs fixés par la Banque Mondiale montrent combien le facteur institutionnel est important. Dématérialiser les procédures n'est pas une décision technique, elle est porteuse d'une volonté politique et productrice de nouveaux comportements favorables à l'investissement. Le rapport de la BM a mis en relief l'impact des mesures facilitant l'investissement et a « répertorié 264 réformes affectant l'environnement des affaires. Parmi les réformes visant à réduire la complexité et le coût affectant l'environnement des affaires, celles concernant la création d'entreprises et l'obten-

tion des prêts sont les plus fréquentes en 2016/17.»

Le paiement de l'impôt : un levier très important

Au Maroc, deux indicateurs ont permis d'améliorer notre classement. Il s'agit d'abord du délai et des conditions d'ob-

tention du permis de construire et du paiement des impôts et taxes. La création d'entreprises est aussi citée comme une source de nos performances. Pendant longtemps, notre gestion fiscale a résisté aux nouvelles technologies d'information. Le terme « dématérialisation » a suscité beaucoup de craintes et de suspensions et ce, malgré les investissements engagés pour bâtir le pont menant à la rupture avec la relation directe et physique entre le contribuable et l'administration fiscale. Celle-ci favorise la corruption, les retards dans le traitement des dossiers et la perte de ressources substantielles pour le Trésor public. La note attribuée à la gestion fiscale est passée en une année de 83,74 à 85,72. Gagner 29 places en classement durant les cinq dernières années n'est point le fruit d'un hasard, il est le fruit

d'un effort qui exige la persévérance et la continuité. Le paiement des impôts et taxes est un indicateur qui ne peut être apprécié sans recours à une analyse chiffrée des réformes et de leurs impacts. Les analystes de la Banque Mondiale ont certes constaté que les réalisations en matière de dématérialisation ont eu les

impacts sur la relation du contribuable en général et de l'investisseur en particulier avec l'administration fiscale. Nous devons aussi et impérativement ouvrir les chantiers des réformes dans les domaines qui retardent nos accès à l'émergence. L'obtention des prêts, le règlement de l'insolvabilité, le raccor-

dement à l'électricité et le transfert de propriété doivent être portés au rang de la priorité pour corriger nos faiblesses et pouvoir accéder à un classement meilleur. Nous avons des projets de réformes dans ces domaines, mais le passage à la prise de décisions reste l'obstacle à l'assainissement de notre climat des affaires. ■

Les trois grands chantiers qui traînent

Comme tous les classements, le «Doing Business» de la Banque Mondiale n'est pas parfait. Chaque année, il est contesté, notamment par les pays qui sont mal classés. Pour le cas du Maroc qui occupe une place relativement bonne (69^{ème} rang), son rang aurait pu être meilleur si les experts de l'institution du Breton Woods n'avaient pas mal noté les trois indicateurs suivants : le règlement de l'insolvabilité (134^{ème} rang), l'obtention des prêts (105^{ème} rang) et le transfert des propriétés (86^{ème} rang).

La question est celle de savoir si ces trois notes qui privent le Maroc d'être mieux classé sont bien fondées. Sans aucune hésitation, la réponse ne peut être que par l'affirmative. Leur pertinence est incontestable. Même plus, le gouvernement est conscient des points qui posent problème et ne cesse de répéter depuis de nombreuses années qu'il y travaille. Seulement, les projets de réforme tardent à aboutir. Passons en revue les trois indicateurs les plus mal notés.

› La réforme du régime de traitement des difficultés des entreprises

Le premier porte sur le «règlement de l'insolvabilité» qui reçoit la plus mauvaise note attribuée à notre pays sur les dix indicateurs retenus. Dans le détail, le Maroc est peu performant sur toutes les rubriques : le taux de récupération des créances, le temps, le coût et la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité. La réalité du terrain confirme cette évaluation, car il est de notoriété publique que le recouvrement au Maroc est un sérieux problème et que le cadre juridique de traitement des difficultés des entreprises introduit en 1996 par le Code de Commerce est inefficace et pire, il facilite les choses aux mauvais payeurs. Le cas de la SAMIR est un bon exemple qui démontre les limites de notre régime de

traitement de l'insolvabilité. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a initié depuis longtemps un chantier portant sur la refonte du livre V du Code du Commerce qui traite des difficultés des entreprises. Ce projet qui a été présenté en 2014 par l'ancien ministre de la Justice lors d'une rencontre organisée à l'Institut Supérieur de la magistrature de Rabat, peine à aboutir. Conscient du fait que ce retard porte préjudice à l'économie nationale, le ministre de la Justice actuel en évoquant le dernier classement du «doing business», a annoncé lors de la présentation du projet de budget de la justice devant la Commission de législation de la première Chambre du Parlement, que le projet de loi relative à la refonte du livre V du Code de Commerce figure dans le programme législatif de son département.

› La refonte du régime des garanties mobilières

Concernant le deuxième indicateur, à savoir celui de «l'obtention des prêts», le Maroc reçoit une faible note sur trois indices et notamment celui relatif à la fiabilité des garanties. À ce niveau, il est admis que les garanties constituent un frein à l'accès au financement bancaire, en particulier pour les PME. Pour différentes raisons, la panoplie des garanties fiables est très limitée ; la seule garantie portant sur le patrimoine qui inspire confiance aux créanciers est l'hypothèque. Celles qui portent sur les autres éléments (fonds de commerce, matériel, marchandises etc.) sont très peu fiables. Dans une tentative de dépassement de cette situation, le ministère de l'Economie et des finances a lancé un chantier tendant



à refondre en profondeur le droit des sûretés mobilières (nantissement de fonds de commerce, nantissement des produits agricoles, nantissement des marchandises, nantissement du matériel etc.) avec l'appui technique et financier de trois institutions internationales : la Banque Européenne pour la Reconstruction et le développement (BERD), le Fonds Monétaire Arabe (FMA) et la Société Financière Internationale (SFI). Ce chantier qui figurait dans le plan d'action de 2013 du Comité National de l'Environnement des Affaires, lui aussi attend toujours dans les circuits politico-administratifs.

› La réforme du régime foncier

Le dernier indicateur qui plombe le classement du Maroc est celui portant sur le «transfert de propriété». Comme pour les deux précédents indicateurs, la note est décevante sur presque tous les indices à savoir : la procédure de transfert, le coût et la qualité de l'administration foncière. À ce niveau aussi, rien à dire ; la note est méritée. La problématique du statut foncier reste posée dans sa plénitude depuis l'indépendance. Aucun gouvernement n'a eu la volonté de s'attaquer à cette question qui est, selon les experts nationaux et internationaux, l'une des causes majeures - avec la formation - qui freinent la croissance au Maroc. Le gouvernement actuel en fait l'un des axes majeurs de son programme. Espérons qu'il tiendra parole.

Au-delà du souci d'améliorer le rang du Maroc dans le classement «Doing Business» qui est d'ailleurs légitime, il est urgent que le gouvernement reprenne en main ces trois chantiers car il y va de l'intérêt de toute l'économie nationale.

